



Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

Sommaire, novembre 2019

Vie de l'Église.....	2
Prochaines rencontres.....	2
Actualités	2
Assemblée de l'Union.....	2
Entrée dans le temps de l'Avent	3
Formations	3
Formation permanente des pasteurs de la CPLR	3
Vie dans les paroisses et les secteurs.....	4
Déclaration de vacances de postes	4
Informations administratives et financières	5
Fiche de paie dématérialisée.....	5
Assemblée générale d'Entraide et solidarité protestantes (ESP).....	5
Quote-part de la taxe d'habitation à la charge des pasteurs.....	5
Subvention Travaux.....	5
Annonces.....	5
Horaires du secrétariat de la présidence et de la DRH	5

À noter

- **À partir de ce mois-ci, Infos CP** devient une lettre mensuelle sur les informations institutionnelles et administratives, à l'attention des conseillers presbytéraux et pasteurs. Elle paraîtra désormais uniquement en pdf, afin de vous faciliter la lecture.
- **Les actualités plus générales de l'UEPAL paraîtront sous une newsletter distincte, "Infos Acteurs"**, diffusée mensuellement également mais à un cercle plus large. L'édito sera publié dans cette newsletter.

Vie de l'Église

Prochaines rencontres

Le rappel des temps forts de la vie de l'Église est une invitation à porter ces rencontres dans votre prière d'intercession.

16 novembre	Assemblée de l'Union à Strasbourg
23 novembre	Assemblée générale d'Entraide et solidarité protestantes (ESP) à Strasbourg
22-23 mars 2020	Pastorale réformée à Storckensohn
18 mai 2020	Pastorale générale à Monswiller
20-21 juin 2020	Consistoire Supérieur de l'EPCAAL, Synode de l'EPRAL et Assemblée de l'Union au Liebfrauenberg à Goersdorf

Actualités

Assemblée de l'Union

Samedi 16 novembre

Vous trouverez ci-dessous le communiqué de presse relatif à l'Assemblée de l'Union.

L'Assemblée de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) se réunira le samedi 16 novembre à Strasbourg. Le thème central de cette rencontre portera sur la bénédiction d'un couple à l'occasion du mariage, et notamment celui de personnes de même sexe.

Les Églises protestantes considèrent le mariage comme un contrat humain et social. Elles ont vocation à accueillir, accompagner et invoquer la bénédiction de Dieu sur les couples mariés qui le demandent. Cette bénédiction ne sacralise pas un lien, mais énonce une promesse pour les personnes et leur projet de vie.

La bénédiction d'un mariage ne constitue pas un sacrement. Elle n'est pas un élément fondamental de la foi chrétienne (« status confessionis ») mais un sujet secondaire (« adiaphora »). En d'autres termes, les protestants peuvent rester en communion tout en ayant des désaccords sur la question sensible et polarisante de la bénédiction d'un couple marié de personnes de même sexe.

L'une des spécificités du protestantisme est bien celle de mettre la Bible à la portée de tous et d'assumer la culture du débat qui résulte de la diversité des interprétations. Si pour certains la Bible énonce des normes intangibles qui traversent les siècles, pour d'autres ces mêmes textes doivent être réinterprétés à la lumière des évolutions sociétales. Cette diversité n'exclut en rien le lien de communion en Christ qui est plus fort que ces interprétations différentes.

En 2014, l'Assemblée avait décidé de surseoir à la décision, aucun consensus n'ayant pu être trouvé. Elle avait rappelé l'accueil inconditionnel de tous en Église et incité les conseils presbytéraux à prendre un temps de réflexion sur ce sujet.

Aujourd'hui, les paroisses attendent une prise de position claire. Il appartiendra à l'Assemblée de l'Union de délibérer sur cette question.

L'autre point à l'ordre du jour de l'Assemblée concerne la mobilité des pasteurs durant leur ministère, dans un contexte où les pasteurs sont moins nombreux.

Cette session d'automne se terminera par un culte d'action de grâce en l'église Saint-Thomas, au cours duquel sera procédé à la reconnaissance du ministère de quatre prédicateurs laïques, et à l'envoi de Mme la Pasteure Gwenaëlle Brixius, rédactrice en chef du Nouveau Messenger, et de M. le Pasteur Jean-Sébastien Ingrand, Chargé de mission « Justice climatique ».

Entrée dans le temps de l'Avent

Sonnerie des cloches le samedi 30 novembre à 18h

Le Président de l'UEPAL propose à l'ensemble des paroisses de faire sonner les cloches à 18h le samedi précédent le premier dimanche de l'Avent, si possible en accord œcuménique avec les paroisses catholiques voisines.



Formations

Formation permanente des pasteurs de la CPLR

Il reste 7 places disponibles, au choix pour les stages suivants :

- **S3 Quoi de neuf en théologie du côté des femmes ?**
Quand hommes et femmes découvrent ensemble des perspectives nouvelles
Du 10 au 15 mai 2020 au Centre Saint Thomas à Strasbourg
- **S6 La littérature est une aventure !**
Retraite et rencontres littéraires
Du 19 au 25 août 2020 au Chambon sur Lignon et à St-Agrève (Ardèche)
- **S7 Pasteur : posture ou imposture ?**
Diverses manières de façonner son rôle dans la communauté !
Du 7 au 14 octobre 2020 à la Maison Paul VI à Lille.

Si vous êtes intéressé-e par l'un ou l'autre de ces stages, merci de transmettre au DRH Alain Spielwoy, par mail ou par voie postale, le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site de l'UEPAL.

Participer à une session de formation, permet de respirer, d'écouter les autres, de partager avec des collègues pasteurs de notre Union d'Églises mais aussi d'Églises diverses.

Alors osez prendre ce temps précieux pour vous !

Vie dans les paroisses et les secteurs

Déclaration de vacances de postes

Ministères en paroisse ou sectoriels

Inspection Alsace Bossue Moselle

- Wolfskirchen-Fénétrange

Inspection de Brumath

- Consistoire de Vendenheim (Lampertheim)

Inspection de Colmar

- Consistoire de Munster, secteur Petite Vallée (Soultzeren-Stosswihr)

Inspection de Wissembourg

- Le maillon Rhin-Moder (Roppenheim, Rountzenheim & Sessenheim)

Consistoire réformé de Metz

- Moselle Sud
- Ensemble Rives de Moselle (Amnéville, Hagondange / Maizières-lès-Metz)

Consistoire réformé de Mulhouse

- Guebwiller

Ministères spécialisés

AESMS (Aumônerie des Établissements Sanitaires et Médicaux-Sociaux) :

- Aumônerie Thionville Bel Air & environs, poste à mi-temps, aumônier d'établissement
- Aumônerie Hôpitaux privés Metz (HPM), aumônier d'établissement

Autres :

CEVAA :

- Secrétaire Exécutif Animation Théologique et Jeunesse (Prérequis : Master de théologie – Entrée en fonction au 01/07/2020 – poste basé à Montpellier)
- Secrétaire Général-e (Prérequis : Master de théologie – Entrée en fonction au 01/09/2021 – poste basé à Montpellier)

Candidatures

Les candidatures sont à adresser au président du Conseil de l'Union par l'intermédiaire du président de consistoire réformé ou de l'inspecteur-riche ecclésiastique concerné par le poste visé (ou du responsable de service pour l'AESMS). La déclaration de candidature est assortie d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation fondée sur le projet de paroisse/secteur/poste, ainsi que sur le cahier des charges ou la lettre de mission (documents disponibles à la Direction des Ressources Humaines sur simple demande). Lorsque la décision du Conseil restreint est favorable, la candidature est transmise et l'ensemble de ces documents servent de base aux entretiens.

Renseignements : Josiane Acker, 03 88 25 90 08 - josiane.acker@uepal.fr

Vacance pastorale dans un secteur ou une paroisse

Lorsqu'un secteur ou une paroisse connaît une vacance pastorale, il/elle contacte l'Inspecteur-riche ecclésiastique ou le-a Président-e du Consistoire réformé afin d'engager avec lui-elle la réflexion sur l'avenir, dans le cadre d'un projet de secteur ou d'un projet paroissial articulé avec le projet du secteur ou du Consistoire. À l'issue de ce travail, le dossier est transmis par la voie institutionnelle (Président-e de Consistoire, Inspecteur-riche ecclésiastique) au Conseil de l'Union en vue d'une déclaration de vacance (pour l'EPRAL : après validation du Conseil synodal).

Informations administratives et financières

Fiche de paie dématérialisée

Information à tous les ministres pastoraux rémunérés par le Ministère de l'Intérieur (Bureau des Cultes)

Un courrier du Secrétariat Général du Ministère de l'Intérieur vous a été adressé avec la fiche de paie d'avril 2019 vous informant que le bulletin de paie papier ne vous sera plus envoyé à compter de décembre 2019.

À partir de cette date, les bulletins de paie et attestations fiscales seront accessibles sur une plateforme internet, l'**ENSAP** (Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics).

L'accès à cette plateforme peut se faire gratuitement, 7 jours sur 7, depuis votre ordinateur, tablette, téléphone portable en utilisant l'adresse : <https://ensap.gouv.fr>.

Si vous n'avez pas encore créé votre compte ENSAP, nous vous invitons à activer votre espace dès aujourd'hui afin d'accéder à vos bulletins en ligne.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre Josiane Acker au 03 88 25 90 08 ou josiane.acker@uepal.fr qui vous accompagnera pour accéder à ce service.

Assemblée générale d'Entraide et solidarité protestantes (ESP)

L'Assemblée générale de l'ESP se tient le samedi 23 novembre, à partir de 9h30, au Temple Neuf à Strasbourg.

Le cahier de l'Assemblée générale est disponible sur le site ou peut être demandé en version papier au service financier : <http://acteurs.uepal.fr/services/administration-et-finances>

Contact : service financier UEPAL - service-financier@uepal.fr - 03 88 25 90 40

Quote-part de la taxe d'habitation à la charge des pasteurs

Pour rappel, compte tenu de l'évolution en cours concernant la taxe d'habitation, le conseil de l'Union a décidé de maintenir inchangée en 2019 la quote-part à la charge des pasteurs à 315 €.

La redevance télévision (dont le recouvrement est adossé à celui de la taxe d'habitation) reste entièrement à la charge du pasteur.

Subvention Travaux

Pour rappel, merci de transmettre rapidement votre demande de subvention pour vos projets de travaux 2020, ceci afin de l'inscrire au budget de l'ESP.

Les projets 2019 non réalisés et reportés en 2020 doivent être réinscrits, veillez à mettre à jour la demande ou à signaler qu'elle est reconduite telle quelle.

L'inscription au budget est impérative pour bénéficier de la subvention ESP à 100 %. Une diminution de 30 % s'applique en cas de non-inscription, soit à toutes les demandes arrivant au service financier après le 31 décembre 2019.

<http://acteurs.uepal.fr/ressources/esp/subventions>

Contact : service financier UEPAL - service-financier@uepal.fr - 03 88 25 90 40

Annonces

Horaires du secrétariat de la présidence et de la DRH

À noter : changement des horaires d'ouverture au public du secrétariat de la présidence et de la DRH de l'UEPAL :

- Du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h-17h
- Le vendredi : 9h-12h et 13h-16h